

Conseil Municipal

Du mardi 07 février 2023

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-trois, le mardi sept février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Date de la convocation :
03/02/2023

Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 18

Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Didier LOUAPRE, Fabien FOUCHER, Alexandra GOUSSET, Daniel DAYOT, JEULAND Jocelyne, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Marina ROSSARD

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Sandrine CLEMENT à Marie-Odile DAYOT
Christophe OGIER à Marie-Noëlle RENAULT
Joseph JEULAND à Jean-Pierre BERTINET
Laurence LOISON à Valérie GAUDION
Mathilde BETTON à Gérard CHESNAIS

Secrétaire de séance : Alexandra GOUSSET

Délibération 2023.01.001

Validation du compte-rendu du conseil du 10 janvier 2023

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 10 janvier 2023

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Ordre du jour du conseil :

- Délibération 2023.02.002 : Finances -Comptes de gestion 2022
- Délibération 2023.02.003 : Finances- Comptes administratifs 2022
- Délibération 2023.02.004 : Finances- Subventions 2023 aux associations
- Délibération 2023.02.005 : Finances- Photocopies attribuées aux associations communales pour **l'année 2023**
- Délibération 2023.02.006 : Finances- Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève
- Délibération 2023.02.007 : Finances- Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire 2023
- Délibération 2023.02.008 : Finances- Ecole privée : **participation contrat d'association et** fournitures scolaires 2023
- Délibération 2023.02.009 : Finances - Convention Syméval : réalisation des travaux de desserte en eau potable pour le lotissement les Manoirs III (Annule et remplace la délibération 2022.10.011)
- Délibération 2023.02.010 : Culture – Fixation du prix de la carte de bibliothèque en cas de **perte suite à la signature de l'avant n2 de la Convention Arléane**
- Délibération 2023.02.011 : Finances – Salle de sport : demande de DETR
- Délibération 2023.02.012 : Finances – Jeux ludiques pour enfants : demande de DETR

Finances - Comptes de gestion 2022

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Les écritures comptables du percepteur sont conformes aux écritures comptables des comptes administratifs 2022 des différents budgets de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2022 du comptable du SGC de Vitré

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Finances – Comptes administratifs 2022

Les projets de comptes administratifs ont été étudié par la commission finances du 30 janvier 2023

M. le Maire présente les comptes administratifs 2022 :

❖ Commune – Budget principal

<i>Résultat de l'exercice 2022</i>		
<i>Budget commune</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 408 248,11 €	701 001,95 €
Recettes	2 408 248,11 €	681 923,66 €
Résultat 2022		- 19 078,29 €
Transfert budget CDE		130,37 €
Résultat reporté 2021		956 291,25 €
Résultat cumulé (A)		937 343,33 €
Restes à réaliser		
Dépenses		604 632,50 €
Recettes		241 485,12 €
Résultat (B)		-363 147,38 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 058 402,78 €	1 764 158,19 €
Recettes	2 058 402,78 €	2 150 913,47 €
Résultat 2022		386 755,28 €
Transfert budget CDE		- 11 071,14 €
Résultat reporté 2021		- €
Résultat cumulé		375 684,14 €

Résultat de l'exercice 2022

Budget Villa Bleue

INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	124 668,53 €	27 110,84 €
Recettes	124 668,53 €	33 777,65 €
Résultat 2022		6 666,81 €
Résultat reporté 2021		68 017,04 €
Résultat cumulé (A)		74 683,85 €

Restes à réaliser

Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €

A financer

0,00 €

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	49 500,00 €	17 119,64 €
Recettes	49 500,00 €	50 949,74 €
Résultat 2022		33 830,10 €
Résultat reporté 2021		0,00 €
Résultat cumulé		33 830,10 €

Résultat de l'exercice 2022

Budget Pôle médical

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	141 830,98 €	81 391,65 €
Recettes	141 830,98 €	27 451,16 €
Résultat 2022		-53 940,49 €
Résultat reporté 2021		113 379,82 €
Résultat cumulé (A)		59 439,33 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	51 800,00 €	39 300,20 €
Recettes	51 800,00 €	55 776,87 €
Résultat 2022		16 476,67 €
Résultat reporté 2021		1 000,00 €
Résultat cumulé		17 476,67 €

Résultat de l'exercice 2022

Budget Manoirs 3

INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	774 258,48 €	37 037,90 €
Recettes	774 258,48 €	774 258,48 €
Résultat 2022		737 220,58 €
Résultat reporté 2021		-24 258,48 €
Résultat cumulé (A)		712 962,10 €

Restes à réaliser

Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €

A financer		0,00 €
-------------------	--	---------------

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	701 764,00 €	38 957,32 €
Recettes	701 764,00 €	38 957,71 €
Résultat 2022		0,39 €
Résultat reporté 2021		0,30 €
Résultat cumulé		0,69 €

Résultat de l'exercice 2022

Budget Centre de secours

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	29 651,70 €	13 619,26 €
Recettes	29 651,70 €	0,00 €
Résultat 2022		-13 619,26 €
Résultat reporté 2021		-7 230,18 €
Résultat cumulé (A)		-20 849,44 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
		-20 849,44 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	77 751,70 €	46 153,84 €
Recettes	77 751,70 €	26 437,38 €
Résultat 2022		-19 716,46 €
Résultat reporté 2021		51 314,70 €
Résultat cumulé		31 598,24 €

<i>Résultat de l'exercice 2022</i>		
<i>Budget Beausoleil</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	65 803,24 €	40 369,76 €
Recettes	65 803,24 €	16 041,87 €
Résultat 2022		-24 327,89 €
Résultat reporté 2021		44 721,37 €
Résultat cumulé (A)		20 393,48 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	26 000,00 €	19 567,16 €
Recettes	26 000,00 €	28 058,73 €
Résultat 2022		8 491,57 €
Résultat reporté 2021		0,00 €
Résultat cumulé		8 491,57 €

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, soumet les comptes administratifs 2022 au vote.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Finances - Subvention 2023 aux associations

M. le Maire, expose :

La commission des finances du 30 janvier 2023 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Propositions de la commission :

1 - Associations communales

		Détermination de la subvention	
Nom de l'association		Subvention proposée	
		Base	Exception.
1	Foot	2 465 €	0 €
2	Volley	2 200 €	0 €
3	Danse	1 600 €	0 €
4	Théâtre	0 €	0 €
5	Dynamic'gym	0 €	0 €
6	Club amitié loisirs	300 €	0 €
7	Anciens combattants	180 €	0 €
8	Amicale des pompiers	0 €	0 €
9	T. Parents	0 €	0 €
10	Faits mains	0 €	0 €
11	Art Plastique	800 €	0 €
12	L'Envol	657 €	0 €
13	A.P.EL.	426 €	0 €
14	Les Increvables	150 €	0 €
15	Palets	0 €	0 €
16	Pêche	150 €	0 €
17	Chasse piégeage	850 €	0 €
18	P'tites raquettes	937 €	0 €
19	Sophrologie	0 €	0 €
21	Aéropavi	200 €	0 €
22	Com'etes	150 €	0 €
23	Classe	150 €	0 €
24	Ouvrez les guillemets	0 €	0 €
25	Cop'Pink	150 €	0 €
26	Le cabaret du cœur	264 €	0 €
TOTAUX		11 629 €	0 €
		11 629 €	

2 – Associations extérieures

Nom de l'ASSOCIATION	2022	Proposition 2023
ADMR	300,00 €	300,00 €
AFM TELETHON		59€ / si demande
ALCOOL ASSISTANCE	58,00 €	59,00 €
APF France HANDICAP	58,00 €	59,00 €
ATD QUART MONDE		59€ / si demande
ASSOCIATION DES ACCIDENTS DE LA VIE	58,00 €	59,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES		59,00 €
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	58,00 €	59,00 €
BATIMENT CFA COTE D ARMOR	50,00 €	50€/jeune
CLIC DES PORTES DE BRETAGNE		59€ / si demande
EAU ET RIVIERES	58,00 €	59,00 €
FONDATION ABBE PIERRE		59€ / si demande
France ADOT 35	58,00 €	59,00 €
JUDO CLUB DE DOMAGNE	160,00 €	176,00 €
HANDICAP SERVICE 35		59€ / si demande
L OUTIL EN MAIN CHATEAUBOURG		16€ / jeune si demande
L OUTIL EN MAIN LA GUERCHE DE BRETAGNE		16€ / jeune si demande
LES JONGLEURS GYM	32,00 €	16,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	160,00 €	160,00 €
LOISIRS PLURIEL		16€ / jeune si demande
PREVENTION ROUTIERE		59€ / si demande
REVES DE CLOWN	58,00 €	59€ / si demande
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300,00 €
SOLIDARITE PAYSANS		59,00 €
SOLIDARITE VITRENNNE EPISOL		CCAS
SOS AMITIE	58,00 €	59,00 €
SPA VITRE	58,00 €	59€ / si demande
BASKET CHATEAUBOURG		32,00 €
Groupe de Secours Catastrophe Français		97,00 €
CHIEN GUIDE D'AVEUGLE		59,00 €
TOTAL	1 524,00 €	1 671,00 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2023

M. le Maire, expose :

La commission des finances qui s'est réunie le 30 janvier a étudié le nombre de photocopies attribuées aux associations pour 2023.

Associations	Nombre de photocopies (N&B)		
	2022	Suppléments	2023
Theatre	700		350
Capucine	500		250
CSF	500		250
Sapeurs Pompiers	250		125
Anciens Combattants	320		160
Danse	560		560
Club Amitie et Loisirs	500		500
Art plastique	240		120
Fait Mains	700		800
Gym	400		200
Volley	300		150
Foot (2 cartes)	430		215
Pêche	450		225
A.C.C.A	190		190
Palets	300		150
Envol (Publique)	1000		500
Apel (Privée)	500		250
Les Classes	0		125
Les Ptites Raquettes	200		200
Aero Pavi	150		75
Com'etes	0		125
Ouvrez les guillemets	0		125
Cop'Pink	0		125

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions :

Finances - Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour l'année 2023, et comme les années passées, il est nécessaire de définir le coût d'un élève de l'école publique afin de :

- De fixer la participation des communes de résidences pour les élèves scolarisés à l'école publique de Louvigné de Bais non domiciliés à Louvigné-de-Bais
- Calculer la participation à verser à l'école privée Saint Patern au titre du contrat d'association

Ce coût est calculé sur la base des dépenses de l'année N-1 et comprend notamment les dépenses suivantes :

- Entretien des bâtiments : eau, électricité, nettoyage des locaux...
- ATSEM pour les élèves de maternelles
- Maintenance copieur, matériel informatique...

La commission finances, réunie le 30 janvier 2023, a étudié le coût 2023 qui s'élève à :

- Elémentaire : 390,98 €
- Maternelle : 1 287,26 €

	Coût élève			
	Maternelle		Elémentaire	
	Commune	Coût moyen départemental	Commune	Coût moyen départemental
2018	1 209,14 €	1 180,00 €	318,07 €	372,00 €
2019	1 349,00 €	1 177,00 €	425,76 €	375,00 €
2020	1 380,33 €	1 230,00 €	434,85 €	376,00 €
2021	1 222,59 €	1 262,00 €	369,65 €	386,00 €
2022	1 223,45 €	1 307,00 €	341,26 €	384,00 €
2023	1 287,26 €		390,98 €	

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le coût d'un enfant de primaire à 390,98€ et celui d'un enfant de maternelle à 1 287,26 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à passer les écritures correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à demander aux communes voisines ayant des enfants scolarisés à Louvigné de Bais le remboursement de ces frais
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions

Finances - Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission finances, réunie le 30 janvier 2023, propose de revaloriser de 2% la participation de la commune pour les fournitures scolaires et le petit matériel :

Fournitures et petit matériel			
	Fournitures	PM	Transport
2018	29,92 €	21,96 €	2 700,00 €
2019	30,37 €	22,29 €	2 700,00 €
2020	30,37 €	22,29 €	1 500,00 €
2021	30,67 €	22,51 €	2 000,00 €
2022	30,98 €	22,74 €	2 400,00 €
2023	31,60 €	23,19 €	2 500,00 €

Ecole publique Charles PERRAULT					
	Maternelle	Elementaire	Total	Fournitures	PM
2018	72	113	185	5 535,20 €	4 062,60 €
2019	66	121	187	5 679,19 €	4 168,23 €
2020	54	116	170	5 162,90 €	3 789,30 €
2021	50	99	149	4 570,38 €	3 354,42 €
2022	55	98	153	4 740,01 €	3 478,92 €
2023	54	97	151	4 771,61 €	3 502,11 €

Il est proposé au conseil municipal de définir les montants suivants pour 2023 :

- Fournitures scolaires : 31,60 € par élève
- Petit matériel : 23,19 € par élève
- Transport scolaire : 2 500 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

« Marie-Noëlle RENAULT souligne que l'augmentation proposée n'est pas assez importante au vu du contexte actuel.

Marie-Odile DAYOT précise que lors du dernier conseil d'école, les commentaires envers la mairie sont très positifs et que la Directrice apprécie que les demandes de l'école publique soient toutes réalisées et ne se plaignent pas du budget alloué. »

Finances - Ecole privée : **participation contrat d'association et fournitures scolaires 2023**

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour rappel, les montants 2023 définis pour l'école publique sont les suivants :

- Coût élève maternelle : 1 287,26€
- Coût élève élémentaire : 390,98€
- Participation fournitures scolaires : 31,60 € par élève

	Ecole privée Saint Patern					Contrat d'association	Fournitures	Total	
	Maternelle	Ext	Elementaire	Ext	Total				
2018	33	10	61	13	117	59 303,89 €	3 500,64 €	62 804,53 €	
2019	35	14	56	12	117	71 057,56 €	3 553,29 €	74 610,85 €	
2020	32	12	57	13	114	68 957,01 €	3 462,18 €	72 419,19 €	
2021	34	13	56	11	114	62 268,46 €	3 496,80 €	65 765,26 €	
2022	37	11	50	13	111	63 830,96 €	3 438,83 €	67 269,79 €	
2023	35	9	42	12	98	61 475,26 €	3 096,80 €	64 572,06 €	

Il est proposé au conseil municipal :

- De valide le calcul ci-dessus présenté à savoir une participation de :
 - ✓ 61 475,26 € au titre du contrat d'association
 - ✓ 3 096,80 € au titre des fournitures scolaires
- D'autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer le versement de ces participations
- D'autorise le paiement par mois soit 5 381 € pendant 12 mois pour l'année 2023
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Convention Syméval : réalisation des travaux de desserte en eau potable pour le lotissement les Manoirs III (Annule et remplace la délibération 2022.10.011)

M. le Maire, expose :

La commission patrimoine-urbanisme énergie voirie qui s'est réunie le 3 octobre 2022 a proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'un montant de 65 262.21 € HT avec le Symeval pour la réalisation des travaux de desserte en eau potable pour le lotissement les Manoirs III.

Ces travaux vont être réalisés par Eau des portes de Bretagne, le montant du devis présenté par le Syméval a été réactualisé à 65 697,17€

Vu l'avis favorable de la commission Patrimoine-Urbanisme-Energie-Voirie le 3 octobre 2022,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- ❖ D'approuver le nouveau tarif des travaux
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents liés à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Culture – **Fixation du prix de la carte de bibliothèque en cas de perte suite à la signature de l'avant n2 de la Convention Arléane**

Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission Vie Associative et Culturelle qui s'est réunie le 13 janvier 2023 a proposé de fixer le prix de la carte adhérent à la bibliothèque à 5,00€ en cas de perte.

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative et Culturelle qui s'est réunie le 13 janvier 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- ❖ De fixer le prix de la carte à 5,00€ en cas de perte
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances – Salle de sport : demande de DETR

Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Les travaux relatifs à l'extension de la salle de sport sont éligibles à :

- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** : catégorie Équipement sportif. Taux maximum de subvention 30%

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	627 291,04 €	DETR	188 187,31 €	30%
		Autofinancement	439 103,73 €	
Total	627 291,04 €	Total	627 291,04 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signé tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances – Jeux ludiques pour enfants : demande de DETR

Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Les travaux relatifs à **l'achat de jeux ludiques pour enfants** sont éligibles à :

- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** : catégorie Équipement sportif ; Taux maximum de subvention 30%

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	44 099,88 €	DETR	11 024,97 €	30%
		Autofinancement	33 074,91 €	
Total	44 099,88 €	Total	44 099,88 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signé tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Compte rendu des commissions :

Commission Enfance

Une commission a eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire du service et du Conseil municipal des enfants.

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

Une commission a eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire

Commission Communication :

-Les objets promotionnels de la commune sont **en ventes à l'accueil de la mairie.**

-En cours de réflexion : **mise en route d'une newsletters d'ici deux mois**

Commission Vie associative et Culturel

-Une commission a eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire

Commission Agricole

Jardins partagés : une première réunion a eu lieu le samedi 04 février 2023.

Les jardins sont disponibles

Question diverse :

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est organisée le mercredi 08 février à 18h00 afin d'échanger sur les terrains de football.

Prochaines commissions

- Commission finances le 27 février 2023 à 17h00 à la mairie

SEANCE LEVÉE À 20H15

Prochain Conseil Municipal
14 mars 2023 à 19h00 salle Intermède

Compte-rendu affiché le 09 février 2023,

Le Maire,

Thierry PIGEON



Le secrétaire de séance,

Alexandra GOUSSET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the name Alexandra Gousset.